

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 JUIN 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 5 juin 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Sept (7) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2017-06-99**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2017
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les fausses alarmes numéro 614
- 7- Adoption du règlement numéro 733 - Règlement d'emprunt concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)
- 8- Vente d'immeubles pour non-paiement des impôts fonciers
- 9- Adoption d'une soumission – Réfection de chaussée de diverses rues
- 10- Route verte adoption du rapport de dépenses
- 11- Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
- 12- Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lots 3 674 777 et 3 674 778 du cadastre du Québec
- 13- Engagement d'un journalier aux travaux publics
- 14- Période d'information
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
DU 1^{er} MAI 2017
2017-06-100**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit adopté.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2017-06-101

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 419 850,82 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCES 2017-06-102

P-01 Ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
Monsieur Jean-François Bellemare, ing.

SUJET : PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS

Celle-ci a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Un montant additionnel de 88 020 \$ a été accordé ce qui porte à 93 255 \$ le montant total des versements autorisés provenant d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées.

P-02 Ministère de la Sécurité publique
Monsieur Denis Landry

SUJET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE RELATIF AUX INONDATIONS SURVENUES DU 5 AVRIL AU 16 MAI 2017, DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES FAUSSES ALARMES NUMÉRO 614 2017-06-103

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement sur les fausses alarmes numéro 614.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 733
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PROGRAMME
DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ 2014-2018)
2017-06-104**

Règlement numéro 733, décrétant une dépense de 1 709 657 \$ et un emprunt de 1 709 657 \$ concernant des dépenses admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Considérant la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014, confirmant la subvention à être versée à la Municipalité au montant de 1 709 657 \$, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

Considérant l'acceptation de la programmation de travaux révisé par le MAMOT en date du 11 mai 2017.

Considérant qu'une partie de cette subvention sera versée à la Municipalité sur une période de 20 ans.

Considérant l'article 1093.1 du Code municipal qui fait en sorte que le règlement nécessite seulement l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 août 2015.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours ouvrables avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 733 relatif à un emprunt concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) soit adopté.

Adoptée

**VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS
2017-06-105**

Considérant que des immeubles du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 8 juin 2017.

Considérant les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;
- que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier à enchérir et à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION
RÉFECTION DE CHAUSSÉE DE DIVERSES RUES
2017-06-106**

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection de chaussée de diverses rues.

Considérant les cinq (5) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant la recommandation de Mme Anne Charrière-Hivon, ingénieure, de la firme GéniCité inc.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la soumission de « Sintra inc. » soit acceptée pour la somme de huit cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante-treize dollars et cinquante et un sous (858 573,51 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission et conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 733 par le MAMOT.

Adoptée

**ROUTE VERTE ADOPTION DU RAPPORT DE DÉPENSES
2017-06-107**

Considérant le programme d'aide pour l'entretien de la « *Route verte* ».

Considérant que des dépenses d'entretien ont été effectuées pour un montant de mille huit cent seize dollars (1 816 \$) sur le tronçon de la « *Route verte* » sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de mille huit cent seize dollars (1 816 \$) pour les travaux exécutés sur le tronçon de la « *Route verte* » sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

**PROJET DE LOI N° 122
DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS
DU 5 NOVEMBRE 2017
2017-06-108**

Considérant que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité.

Considérant qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement.

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec.

Considérant que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans.

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée.

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122 ;
- de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
LOTS 3 674 777 ET 3 674 778 DU CADASTRE DU QUÉBEC
2017-06-109**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 674 777 et 3 674 778 du cadastre du Québec.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant que l'usage de piste de VTT et motocross qui est effectué sur les lots en question est de nature privée et personnelle et que cet usage privé n'est pas nécessairement régi par le règlement de zonage de la Municipalité.

Considérant que les lots sont situés à l'extrémité de la Municipalité, dans un secteur non habité, boisé et où aucun élevage ou activité agricole ne sont présent.

Considérant qu'il n'y a pas d'utilisation de sablières sur la propriété.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la demande pour un usage de piste de VTT et motocross à caractère privé et personnel sur les lots 3 674 777 et 3 674 778 du cadastre du Québec, soit appuyée, celle-ci étant conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

**ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS
2017-06-110**

Considérant le récent départ à la retraite d'un journalier aux travaux publics et qui laissait ainsi un poste libre.

Considérant que monsieur Adam Pagé est, depuis quelques années, à l'emploi de la Municipalité comme employé temporaire en tant que journalier aux travaux publics.

Considérant les recommandations de monsieur Yves Nobert, directeur des travaux publics.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur Adam Pagé soit engagé comme employé permanent saisonnier au poste de journalier aux travaux publics.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2017-06-111**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h25.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
